



Compte-rendu du Conseil Syndical en date du 23 juin 2026

Délégués titulaires présents : MM. FARQUE Alexandre - LÉTANG Frédéric - KESSLER Mathieu - GEORGES Christophe - MARCHAL Alain

Délégué titulaire absent ou excusé : M. VOILAND Nicolas

Pouvoir : M. DUBOIS Olivier à M. CHAIGNOT Emmanuel

Le Conseil Syndical a choisi pour secrétaire Monsieur MARCHAL Alain.

Monsieur le Président remercie les délégués pour leur présence et donne lecture de l'ordre du jour.

RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE – ANNEE 2025

Délibération

Monsieur le Président donne lecture du rapport annuel sur le service de l'année 2025 (chaque délégué a été destinataire d'un exemplaire).

Ce rapport reprend les indicateurs techniques et financiers, selon notamment l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 qui stipule que le Président doit présenter ce rapport au Conseil. Il demande ensuite aux délégués de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, décide, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le rapport annuel de l'année 2025 présenté par le Président, sur le service public de l'eau potable.

Chaque commune adhérente au Syndicat sera destinataire de ce rapport qui sera soumis au Conseil Syndical pour approbation. Le rapport annuel sera transmis à Monsieur le Préfet.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

✚ Renouvellement ligne de trésorerie

Monsieur le Président informe les délégués qu'il a procédé au renouvellement de la ligne de Trésorerie de 250 000 €. Le contrat a été signé le 10 juin 2026.

✚ Renouvellement photocopieur

Une consultation a été lancée pour le renouvellement du photocopieur.

Plusieurs sociétés ont été consultées.

Après étude des différentes offres, c'est la société OBBO qui a été retenue.

✚ Salle archives

La SCI DU MONTJEAN loue au syndicat un emplacement au 40 B avenue Jean Moulin à Rougemont-le-Château, afin de stocker les archives. Cet endroit doit être libéré. Il faut donc trouver un local pour le stockage des archives.

✚ Travaux

Monsieur le Président présente aux délégués une synthèse de la reprise des branchements et des branchements neufs pour les années 2024 et 2025. Il rappelle que la redevance d'abonnement facturée 44 € HT pour l'année 2026 permet de reprendre les branchements vétustes ou les branchements lors de la réalisation d'une nouvelle conduite. Cette année, 16 branchements ont été repris sur l'avenue Jean Moulin pour un montant total de 46 770 € HT.

Ces travaux ont été réalisés avant que les enrobés soient repris par le Conseil Départemental. Au démarrage des travaux, les agents du syndicat ont constaté d'importantes cavités à proximité des tampons d'eau pluviale. Les services de la mairie et de la communauté de communes ont été avertis, les dégradations proviennent du réseau d'eau pluviale.

Les travaux engagés par le syndicat ont tout de même pu être terminés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 21h30.